

**RAPPEL ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE (extrait du contrat de scolarisation)**

Dans le cadre de votre Parcours BACHELOR et des attendus des employeurs, il est indispensable de maîtriser l'outil informatique. Aussi, pour suivre et mener à bien un cursus en Enseignement Supérieur dans notre Établissement, chaque étudiant doit **être correctement équipé d'un matériel informatique adapté et en bon fonctionnement.**

Il faudra vous munir d'un **ordinateur portable personnel** ayant a minima les caractéristiques suivantes :

- Processeur : i7, i5 ou i3 dernière génération
- Mémoire RAM : 16Go ou 8 Go
- Disque dur SSD : minimum 256 Go
- Système d'exploitation : Windows 10

D'un **casque** et d'une **caméra** pour les éventuels cours ou interventions à distance.

Aides au financement : pour les étudiants boursiers : équipement informatique financé par la bourse ; pour les autres, se renseigner auprès : Région Ile de France, CAF, prêt étudiant

Conseil d'achat : des PC d'occasion beaucoup plus performants que ce que l'on peut avoir au même prix neuf avec des garanties allant jusqu'à 2 ans : <https://www.ordinateur-occasion.com/>

**De notre côté, nous vous mettons à disposition gratuitement l'accès à Office 365 :**

- Les outils de bureautique, Word, Excel, Powerpoint dans leur version basique
- Les outils de communication Outlook pour les Mails, Teams pour les vidéoconférences.
- Le service « Cloud » One Drive de Microsoft.

Vous aurez la possibilité dans l'Établissement de **recharger vos ordinateurs dans certaines des salles qui vous seront attribuées et accéder au WIFI étudiant : paris coworking.**

**NB : sauf demande de l'enseignant, pendant une séance de cours, l'ordinateur :**

- **Est interdit dans les matières générales (CGE/CCOM, LV, CEJM)**
- **Est obligatoire dans les matières professionnelles**